

Genre du véhicule Chariot de travail (Véhicule spécial) *	Marque de fabrication VOEGELE	Type Super 1502 / 6-62	Fiche d'homologation N° CH 5847 03
---	----------------------------------	---------------------------	---------------------------------------

Constructeur JOSEPH VOEGELE AG, Maschinenfabrik, D-6800 Mannheim  
 Identification "6-62" sur plaquette du constructeur

Plaquette constructeur à droite, en haut sur paroi latérale  
 N° du châssis à droite, sur paroi avant, à côté de la plaquette  
 Identification du moteur "F4L 912" à l'avant sur bloc-moteur (plaquette)  
 Importateur principal EMIC PROBST, 19, Ch. Mongevon, 1023 Crissier  
 Véhicule homologué 662042

### Châssis

Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4  
 Direction hydrostatique, assistance hydraulique  
 Transmission entraînement hydrostatique sur boîte mécanique  
 Nombre de vitesses 2 Entraînement AR  
 Frein de service entraînement hydrostatique  
 Frein auxiliaire mécanique, à expansion interne, agissant sur arbre de transmission resp. sur roues AR  
 Frein d'arrêt idem frein auxiliaire  
 Ralentisseur  
 Contrôle 2 circuits

Moteur  
 Marque DEUTZ Type F4L 912  
 Construction en ligne Temps 4  
 Carburant D Position centre  
 Refroidissement air Nombre cylindres 4  
 Alésage 100 Course 120  
 Cylindrée 3768 CV-impôt 19,19  
 Puissance en kW 51,5 à l/min 2500  
 CV 70 DIN  
 Brut à proximité 88 dB(A) à l/min 2500 +)  
 Silencieux 1 pot 430x230x120 mm  
 Mesure des gaz BOSCH-noirciss. 3,2 (75%) Bacharach 2,0  
 Déparasitage

### Carrosserie

Finisseuse de route  
 Nombre de portes  
 Ceintures sécurité  
 Cale 2/400x200x220  
 Antivol  
 Nombre de places 1 av centre ar  
 Dimensions  
 Longueur intérieur 5540 extérieur Empattements 2450  
 Largeur 2500 Essieu double av ar  
 Hauteur 3640 Voie av 2050 ar 2000  
 Porte à faux lat. av ar  
 Voies av ar  
 ar 960  
 ar 2130 Braquage ø g 16650 d 17000  
 Distance volant - vers l'avant du véhicule 3850

Poids avant arrière total  
 Poids à vide 2880 9570 12450 ++)  
 Charge utile  
 Poids total 2880 9570 12450  
 Garantie fabr. 13000  
 Dimens. pneus 550/150 - 370 14.00 R 24 (Variantes  
 Ply/bars bandages pleins R / 7,0 voir  
 Charge 4400 12200 remarques)  
 pour V max 20 20  
 Garantie poids remorquable avec frein  
 Garantie poids remorquable sans frein  
 Garantie poids de l'ensemble  
 Poids remorquable testé  
 Vitesse maximale selon le constructeur 20 km/h  
 Vitesse maximale testée 20 km/h

Equipement §) \_\_\_\_\_  
 Feux de route BOSCH CH 1 0821 01 ou CR (E) ou M (E) \_\_\_\_\_  
 Feux de croisement BOSCH CH 1 0821 01 ou CR (E) ou M (E) \_\_\_\_\_  
 Feux de position A (E) \_\_\_\_\_  
 Feux rouges BOSCH CH 1 0833 01 \_\_\_\_\_  
 Feux stop \_\_\_\_\_  
 Cignoteurs av 1 (E) \_\_\_\_\_ ar BOSCH CH 1 0833 01 \_\_\_\_\_  
 Catadioptrés av \_\_\_\_\_ ar 2+2/ I (E) \_\_\_\_\_  
 Feux de gabarit av \_\_\_\_\_ ar \_\_\_\_\_  
 Feux complémentaires \_\_\_\_\_  
 Eclairage plaque \_\_\_\_\_  
 Essuie-glace \_\_\_\_\_ avec/sans lave-glace \_\_\_\_\_  
 Avertisseurs BOSCH CH 5 0301 07 \_\_\_\_\_  
 ou autres modèles homologués.

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Chariot de travail (Véhicule spécial) \_\_\_\_\_  
 Marque et type V O E G E L E Super 1502 / 6-62 \_\_\_\_\_  
 Homologation N° CH 5847 03 \_\_\_\_\_  
 Carrosserie Finisseuse de route \_\_\_\_\_  
 Places total 1 \_\_\_\_\_ avant \_\_\_\_\_  
 Poids à vide 12450 Carburant D \_\_\_\_\_  
 Charge utile - CV-impôt 19,19 \_\_\_\_\_  
 Poids total 12450 Cylindrée 3768 \_\_\_\_\_

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \* ) Véhicule spécial : Distance volant - vers l'avant, porte à faux arrière plus de 80 % de l'empattement
- + ) Mesures du bruit selon OCE: Véhicule en marche V/max. 20 km/h, 81 dB/A
- ++ ) Poids avant : Y compris le lest, les tôles latérales et les poutres de fixation latérales
- §) Equipement : hauteur des feux admise pour raisons techniques; feux à l'avant amovibles

A noter dans le permis de circulation:

- 104 - Des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires
- 125 - Autorisation spéciale obligatoire
- 137 - Signalisation obligatoire des parties suivantes du véhicule: AV et AR avec panneaux noir et jaune
- 141 - Il est obligatoire d'assurer les parties suivantes du véhicule: les parois latérales du silo doivent être rabattues vers l'intérieur
  - les feux amovibles doivent être montés
  - lors de courses de transfert, le véhicule doit être conduit seulement depuis le siège de gauche
  - les deux tôles latérales et les poutres de fixation latérales doivent être transportées dans la trémie avant

Lieu et date de l'homologation Lausanne, 30.8.1979

Service fédéral d'homologation

Chariot de travail  
(Vhc. spécial)

V O E G E L E

Super 1502 / 6-62

CH 5847 03

Fiche complémentaire

I.

Complément du 13.05,80 à Berne - Ad

Nouvel importateur : U. AMMANN, Maschinenfabrik AG., 4900 Langenthal